

ZYGMUNT MARZYS

TRACES DU PASSÉ
DANS LE FRANÇAIS CONTEMPORAIN*

INTRODUCTION

Savez-vous jouer aux échecs ? Sinon, je suppose du moins que vous savez grosso modo en quoi consiste ce jeu, et que vous avez déjà vu des problèmes d'échecs dans les journaux. Or, dans un problème d'échecs, qu'est-ce qu'on vous présente ? On vous présente une situation sur l'échiquier, en vous demandant de jouer la partie jusqu'à la fin. On ne vous dit pas comment les joueurs sont arrivés à cette situation, et d'ailleurs vous n'avez pas besoin de le savoir pour continuer à jouer. A chaque moment du jeu, les rapports entre les pièces sont entièrement définis par leurs positions respectives sur l'échiquier.

Il en est de même, du moins en principe, de la langue. A chaque moment de son évolution, les rapports entre ses différents éléments sont définis par leurs positions ou, comme disent les linguistes, par leurs **oppositions** les uns par rapport aux autres.

Prenons deux exemples. Le premier concerne la phonologie, c'est-à-dire la science des phonèmes ou **unités distinctives** de la langue. Pourquoi la voyelle [e] fermé est-elle un phonème du français ? Parce qu'elle s'oppose d'une part à [i], d'autre part à [ɛ] ouvert, par exemple dans *gué* [gɛ] / *gui* [gi] / *guet* [gɛ]. Dans d'autres langues, notamment en polonais, mais par exemple aussi en espagnol, l'opposition [e] / [ɛ] n'existe pas ; aussi ai-je eu toutes les peines du monde – et vous peut-être aussi – à distinguer ces deux voyelles

Prof. Zygmunt MARZYS – docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université de Neuchâtel ; adresse pour correspondance : Av. de Beauregard 58, 2036 Cormondrèche, Suisse.

* Texte d'une conférence présentée en mai 2003 aux étudiants de 2^e année de philologie romane à l'Université Catholique de Lublin ; j'en ai conservé le niveau élémentaire et la forme « parlée ».

lorsque j'ai appris le français. Sur mon échiquier, il y avait une pièce de moins; par conséquent, les rapports entre les autres pièces étaient différents.

Autre exemple, concernant cette fois la morphologie, c'est-à-dire la science des morphèmes ou **unités significatives** de la langue. En latin, comme d'ailleurs en polonais et dans d'autres langues indo-européennes, il y a trois genres grammaticaux. En français, il n'y en a que deux. En évoluant du latin au français, les mots neutres latins se sont « casés » dans l'un des deux autres genres : ainsi *corpus* est devenu *le corps*, mais *mare* → *la mer*. Ici, c'est sur l'échiquier français qu'il y a une pièce de moins que sur celui du latin.

Or, pour distinguer entre un [e] fermé et un [ɛ] ouvert en français, par exemple dans le couple *poignée* [pwa e] / *poignet* [pwa ɛ], il ne me sert à rien de savoir que le [e] de *poignée* provient d'un [a] latin et le [ɛ] de *poignet* d'un [i] bref latin. De même, pour savoir qu'on dit *le corps* mais *la mer*, il ne me sert à rien de savoir qu'ils ont été tous deux neutres en latin. En d'autres termes, l'histoire ne m'apprend rien, du moins dans ces deux cas mais aussi dans beaucoup d'autres, sur **l'état de langue** actuel.

L'image du jeu d'échecs, je ne l'ai pas inventée ; elle a été utilisée par le fondateur de la linguistique moderne, Ferdinand de Saussure, pour illustrer « la relation entre la réalité historique et un état de langue, qui en est comme la projection à un moment donné »¹. Un état de langue est le résultat d'une histoire; mais pour le décrire, la connaissance de cette histoire n'est pas nécessaire. Elle est même parfois nuisible, dans la mesure où elle peut nous amener à des conclusions erronées. On sait par exemple que le mot français *sanglier* provient du latin *singularis*, qui signifie en l'occurrence « solitaire » ; est-ce pour autant un pléonasme, comme le prétendent certains puristes français, de dire *un sanglier solitaire* ?

Saussure proposait par conséquent une distinction rigoureuse entre ce qu'il appelait la **synchronie** et la **diachronie**, ou la **linguistique synchronique** et la **linguistique diachronique**. La linguistique synchronique, se situant dans la perspective du locuteur, étudie des états de langue ; la linguistique diachronique, se situant dans la perspective de l'historien, étudie l'évolution linguistique.

Cette distinction est devenue classique et n'est guère contestée aujourd'hui. Pourtant, on est revenu un peu de l'opposition absolue entre les deux linguistiques. On s'est aperçu qu'il n'était pas possible de décrire complètement un état de langue sans quelques incursions dans l'histoire ; comme

¹ *Cours de linguistique générale*, 3^e éd., Paris 1949, p. 125.

on s'est aperçu de même qu'il n'était pas possible d'étudier l'évolution sans considérer les états de langue du passé.

En effet, l'image du jeu d'échecs – comme toute image – ne rend qu'imparfaitement l'alternance entre évolution et état de langue. Entre deux coups des joueurs intervient une situation statique où rien ne bouge et qu'on peut décrire complètement sans avoir recours à l'évolution de la partie. Rien de tel dans la langue : des évolutions multiples sont toujours en cours ; c'est comme si les joueurs étaient continuellement en train de déplacer toutes les pièces.

La notion d'état de langue est donc une abstraction, sans doute utile mais, comme toutes les abstractions, simplifiant l'objet à décrire. Elle implique non seulement l'absence de changement en cours, mais encore une homogénéité totale de la langue. Or une langue n'est jamais entièrement homogène, à moins qu'il s'agisse d'une langue artificielle comme l'espéranto. En revanche, une langue **naturelle** implique toujours un certain degré de **variation** non seulement selon le temps, mais encore selon l'espace, la position sociale des locuteurs, le niveau de la communication et l'usage individuel. De plus, ces différents types de variation se combinent entre eux. Ainsi un changement quelconque ne se produit jamais dans la langue au même moment sur tout le territoire où cette langue est parlée, dans toutes les classes de la société, à tous les niveaux et chez tous les locuteurs. Il y a donc, dans un état de langue, des décalages qui ne sont pas explicables sans recours à l'histoire. Ce sont quelques exemples de ces décalages que j'aimerais aborder avec vous.

1. PHONOLOGIE

En entendant les Suisses romands (= Suisses de langue maternelle française) parler français, un locuteur parisien est frappé par une nette distinction entre voyelles **longues** et voyelles brèves. L'allongement des voyelles s'observe parfois même en syllabe non accentuée, mais il est rare et se remarque surtout dans des noms de lieux ou dans des mots régionaux : *Neuchâtel* [nø Ψ+tel], *grailer* [g Ψ+jø] « gratter », *guêlon* [gø+lɔn] « sauce à tarte ». En revanche, sous l'accent tonique, cet allongement est régulier et constitue des **oppositions pertinentes**, c'est-à-dire permettant de différencier entre eux des mots par ailleurs identiques :

bête / *bette* [bɛ+t] / [bɛt]
pâte / *patte* [pa+t] / [pat]

jeûne / jeune [$\infty\emptyset+n$] / [$\infty\emptyset n$]
une amie / un ami [$\text{ami}+$] / [ami]
elle est enchantée / il est enchanté [$-\text{te}+$] / [$-\text{te}$]
elle est venue / il est venu [$\text{v}\beta\text{nu}+$] / [$\text{v}\beta\text{nu}$]

Cette opposition de **durée** des voyelles était généralement reconnue par les grammairiens français du XIX^e siècle. Ainsi la *Grammaire comparée de la langue française* de Cyprien Ayer² distingue soigneusement les voyelles longues dans *pâte, fête, heure, pensée, vie, vue* et les voyelles brèves dans *patte, peste, seul, bonté, habit, pu*.

Il est vrai que Cyprien Ayer était professeur à l'Académie de Neuchâtel en Suisse ; mais son avis est confirmé par celui de Pierre Larousse dans sa *Grammaire complète syntaxique et littéraire*³ :

a est long dans *pâte* et bref dans *natte*,
e est long dans *arrêt* et bref dans *projet*,
i est long dans *gîte* et bref dans *petite*,
o est long dans *apôtre* et bref dans *dévote*,
u est long dans *flûte* et bref dans *butte*.

Qu'en restait-t-il au XX^e siècle ? Hans-Wilhelm Klein, dans sa *Phonetik und Phonologie des heutigen Französisch*⁴, manuel destiné à des étudiants allemands, précise :

- 1° Des voyelles longues n'existent qu'en syllabe accentuée. Donc les allongements sporadiques des voyelles en syllabe atone, comme ceux que je viens de vous signaler, ne font pas partie de la norme du français standard.
- 2° En finale absolue de mot, toutes les voyelles françaises sont brèves. Donc dans la prononciation parisienne, au contraire de celle de la Suisse romande, il n'y a aucune différence entre *ami* et *amie* [ami] ou entre *aimé* et *aimée* [$\text{em}\epsilon$].
- 3° Devant consonne, la plupart des allongements sont **conditionnés**, c'est-à-dire qu'il dépendent de l'entourage phonétique : ainsi dans *faire* [$\text{f}\ddot{\text{a}}\text{r}$], *prodige* [$\text{p }]\text{di}+\infty$], *blouse* [$\text{blu}+\text{z}$], *grave* [$\text{g } \Psi+\text{v}$], l'allongement est

² 4^e éd., 1885, p. 37.

³ 12^e éd., 1889, p. 3.

⁴ Munich 1963.

provoqué par la consonne qui suit ; par conséquent, il n'est pas **pertinent**, étant donné qu'il n'existe pas de paires de mots qui ne s'opposeraient que par la durée de la voyelle.

- 4° Dans certains cas, à l'opposition de durée en Suisse romande correspond à Paris une opposition de timbre : ainsi *pâte* / *patte* [pʰt] / [pat], *jeûne* / *jeune* [œ̃n] / [jœn].
- 5° Il ne reste finalement, comme opposition de durée pertinente, que celle qui concerne le [ɛ] ouvert : *bête* / *bette* [bɛ+t] / [bet], etc. Mais, premièrement, elle est mal intégrée dans le système phonologique, puisqu'elle ne concerne qu'une seule voyelle ; et deuxièmement, son **rendement** est faible puisque, mis à part l'exemple que je viens de citer, les mots qu'elle oppose appartiennent généralement à des catégories lexicales différentes : (*le mouton*) *bête* / (*cette femme est*) *belle* ; (*j'ai mal à la*) *tête* / (*le veau*) *tette* (*la vache*) : il n'y a donc aucune confusion possible entre ces homonymes ou quasi-homonymes, ce qui a conduit pratiquement à la disparition de l'opposition.

En effet, *Le Bon usage* de Grevisse et Goosse qui, comme vous le savez certainement, est l'ouvrage de référence pour la norme du français standard, ne consacre à l'opposition de durée des voyelles qu'un petit paragraphe, précisant que seule « l'opposition [ɛ] / [ɛ+] reste [...] pertinente pour certains locuteurs parisiens », mais que « la longueur des voyelles continue dans certaines régions à jouer un rôle phonologique »⁵.

Ainsi l'opposition de durée des voyelles, pertinente au XIX^e siècle dans le français standard, du moins selon l'avis des grammairiens, est aujourd'hui un archaïsme, conservé notamment, mais non exclusivement, en Suisse romande. C'est un souvenir du passé, abandonné par le centre et maintenu à la périphérie du domaine linguistique français.

2. MORPHOLOGIE

Mon deuxième exemple concerne la morphologie lexicale, autrement dit la formation des mots. Avec l'accession des femmes à des métiers exercés longtemps en exclusivité par les hommes, on a voulu à tout prix féminiser les noms de ces métiers. Il est vrai que cette volonté de féminisation procède

⁵ Maurice GREVISSE, *Le Bon usage*, grammaire française refondue par André Goosse, 13^e éd., Paris-Louvain-la-Neuve 1993, § 27, p. 34.

souvent de l'ignorance du fonctionnement du genre grammatical. En français, comme d'ailleurs en polonais et dans d'autres langues européennes, pour les noms des êtres animés, le masculin remplit normalement deux fonctions : d'une part, il désigne le sexe, par opposition au féminin ; mais d'autre part, il **neutralise** l'opposition de genre. Lorsque je dis « les chats », je désigne bien entendu l'espèce « chat » et non pas exclusivement les individus mâles de cette espèce. De même, lorsque je dis « les étudiants », je désigne l'espèce « étudiant », et non pas exclusivement les individus mâles de cette espèce. Je ne vois donc pas pourquoi on me demande de dire dans ce dernier cas « les étudiants et les étudiantes », et même de préférence « les étudiantes et les étudiants », alors que dans le premier, personne n'exige de moi que je dise « les chats et les chattes » ni « les chattes et les chats ».

L'acharnement à féminiser tous les masculins désignant des êtres humains des deux sexes a conduit à des impasses dont personne ne sait comment sortir. Quel est le féminin de *médecin* ou de *cafetier* ? *Médecine* et *cafetière* sont pris par des objets inanimés... Là pourtant, un modèle morphologique existe et, dans d'autres cas, la formation du féminin ne fait pas problème : *capucin* / *capucine*, *coquin* / *coquine*, comme *couturier* / *couturière*, *cuisinier* / *cuisinière*, *pâtissier* / *pâtissière*, etc. Les choses se compliquent lorsqu'il s'agit des noms en *-eur*. En ancien français, le féminin de *-eur* (< latin *-atore*) était *-eriz* (< latin *-atrice*) : *empereur* / *empereriz*, *pêcheur* / *pecheriz* (celui, celle qui commet des péchés, non qui va à la pêche !). Cette forme de féminin a entièrement disparu, sans doute parce qu'elle était très différente de celle du masculin, et surtout parce qu'elle n'était pas terminée par le [-β] caractéristique de la plupart des féminins. Elle a été remplacée par *-eresse* (< *-aricia*) : *pecheriz* → *pécheresse*, de même *chanteresse*, qui a disparu, ou encore *demanderesse*, *défenderesse*, *venderesse*, termes conservés par la langue du droit. Mais cette formation a vieilli et est devenue improductive. Il en est de même du type *doctoresse*, fait au XV^e siècle sur la forme latine *doctor* et resté isolé ; aujourd'hui d'ailleurs *doctoresse* ne s'emploie guère comme terme officiel : on peut dire, et même écrire dans un journal, « la doctoresse Untel », mais je n'ai jamais vu ce terme figurer sur l'écrêteau d'un cabinet médical ni dans un diplôme de médecine. D'autre part, *-eriz* a reparu sous la forme *-(a)trice* dans des emprunts au latin ou à l'italien, tels que *impératrice*, qui a remplacé *empereriz*, ou *cantatrice*, qui a remplacé *chanteresse*. Cette forme s'est étendue à quelques dérivés indigènes : *directrice*, *factrice* et même *doctrice*, attesté une première fois en 1615 dans une traduction de l'italien et de nouveau au XIX^e siècle⁶,

⁶ Cf. *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction de Alain REY, Paris 1992, sous *docteur*.

mais qui n'a pas été adopté. Toujours est-il qu'aucun féminin ancien de *-eur* n'a réussi à s'imposer. L'impasse existait d'ailleurs dès le XVII^e siècle, lorsque le *-r* final de *-eur* eut tendance à s'effacer, comme celui des infinitifs en *-er* : on prononçait donc *docteu, facteu, etc.*⁷ Ainsi le suffixe *-eur* se confondait avec le suffixe *-eux* des adjectifs du type *curieux, sérieux* ; d'où un nouveau féminin de *-eur* en *-euse* sur le modèle de *curieuse, sérieuse* : ainsi *chanteuse, coiffeuse, vendeuse, etc.* Cette formation est toujours vivante, du moins dans la langue familière : j'ai entendu dire en Suisse *facteuse* et même *pasteuse*, féminin de *pasteur* ; et l'on a risqué au Québec *procureuse*. Pourtant, il semble que cette formation n'ait pas été considérée comme « politiquement correcte » ; et, à sa place, les organes politico-linguistiques s'occupant de régler ce genre de terminologie, surtout au Canada et en Suisse romande, ont lancé un nouveau féminin, consistant à ajouter un simple *-e* graphique au suffixe *-eur* : donc *une docteure, une professeure, une procureure, une pasteure, et même une auteure*. Ces formes ont tendance à s'imposer surtout au Canada. En Suisse romande, *pasteure* semble être devenu le terme officiel de l'Eglise protestante ; *professeure* est apparu dans les journaux depuis quelques années et figure dans le programme de mon Université de Neuchâtel ; et si *procureure* s'est popularisé, c'est sans doute à cause d'une forte personnalité féminine, Caria del Ponte, qui, de *procureure* du canton du Tessin, est devenue *procureure* de la Confédération Helvétique, puis *procureure* du Tribunal international pour crimes de guerre commis dans l'ancienne Yougoslavie. En France, on semble beaucoup plus réticent : le *Dictionnaire historique de la langue française* considérait ces féminins comme « irréguliers »⁸, et le *Grand Robert* de 2001 n'en souffle toujours mot. Effectivement, le seul modèle nominal que je leur aie trouvé, c'est *prieure*, féminin de *prieur* (du latin *prior*) « supérieur d'une communauté religieuse ». Mais il s'agit originellement d'un adjectif, parallèle à *supérieur* ou *inférieur, majeur* ou *mineur*, dont le féminin est bien antérieur à l'accident du XVII^e siècle qui a permis de former sur *-eur* des féminins en *-euse* à la faveur de la tendance à l'effacement du *-r* final...

Ainsi la difficulté à féminiser ces masculins provient manifestement de l'histoire. Elle tient d'abord à la disparition des anciens féminins, et ensuite aux réticences à utiliser *-euse*, senti comme légèrement dépréciatif parce que lié à des noms de métiers considérés comme inférieurs dans l'échelle sociale (une *coiffeuse* ou une *vendeuse* ne vaut pas autant, socialement parlant, qu'une *pasteure* ou une *professeure* !).

⁷ Cf. encore aujourd'hui *violoneux* « violoniste », terme archaïque ou familier ; *piqueu* « valet de chiens », terme technique de la chasse à courre.

⁸ *Loc. cit.*

3. SYNTAXE

Vous savez qu'en français contemporain, tout nom qui remplit sa fonction propre, c'est-à-dire constitue un **syntagme nominal**, doit être **actualisé**, c'est-à-dire, le plus souvent, accompagné d'un élément appelé **déterminant** et dont une des fonctions est de faire passer le nom de la **langue à la parole**, ou, si vous préférez, du **lexique** dans une **phrase**. Imaginez que vous venez dans ma ville de Neuchâtel et que vous passez devant une vitrine où vous apercevez cet écriteau : « Canifs Victorinox » (marque des célèbres canifs suisses rouges à croix blanche). Ce n'est pas une phrase ni même un syntagme ; c'est la juxtaposition d'un mot du lexique et d'un nom de marque. Pour exprimer le même sens par une phrase, il faudrait écrire quelque chose comme « ici on vend *des* canifs Victorinox ». Admettons que vous vous êtes laissé tenter par cette publicité ; vous entrez dans le magasin et vous dites : « j'aimerais *un* canif Victorinox ». Lorsque vous avez choisi un des canifs, vous dites : « je prends *ce* canif » ; et lorsque vous l'avez payé, vous pouvez dire, par exemple, « il est joli, *mon* canif ». Les mots *des*, *un*, *ce*, *mon* sont des déterminants : ils permettent au nom *canif* de constituer un syntagme nominal. Mais ils représentent plusieurs degrés d'actualisation. *Des*, en l'occurrence, a une valeur purement **générique** : il *dénote* l'ensemble des objets auxquels s'applique le nom « canifs Victorinox », sans **désigner** l'un ou quelques-uns de ces objets en particulier. Lorsque je demande « *un* canif Victorinox », je **particularise** ce nom : il s'applique maintenant à **un** des objets en question, mais sans indiquer **auquel**. Lorsque je choisis « *ce* canif », je **localise** un des objets parmi d'autres ; enfin, lorsque je dis « mon canif », je le rattache à celui qui énonce ce syntagme, autement dit au **locuteur**.

Or, vous connaissez probablement quelques proverbes français, dont celui-ci : « Pierre qui roule n'amasse pas mousse ». En français contemporain « normal », cette phrase devrait s'énoncer : « *Une* pierre qui roule n'amasse pas *de* mousse ». Les déterminants seraient donc l'article indéfini *une* et la préposition *de* faisant fonction d'article dit partitif. *Une* a en l'occurrence une valeur générique, c'est-à-dire dénote un objet quelconque compris dans la notion exprimée par *pierre* ; *de* après négation indique une quantité zéro et correspond à *de la* qui, au positif, marquerait une portion indéterminée d'une matière continue. Pourquoi donc, dans notre proverbe, les noms *pierre* et *mousse* ne sont-ils pas accompagnés de déterminants ? *Le Bon usage*⁹ se con-

⁹ *Op. cit.*, § 570 d, p. 881-882.

tente de dire que « l'article est absent [...] souvent dans le style proverbial ». *La Nouvelle grammaire du français* de Jean Dubois et René Lagane¹⁰ n'en dit guère plus : « Le déterminant, l'article en particulier, n'est pas exprimé dans les proverbes ou dans les énumérations. » *La Grammaire* de Joëlle Gardes-Tamine¹¹ fait tout de même mieux, en indiquant que l'absence d'article, dans ce cas particulier du moins, est une survivance de l'ancien français.

Eh bien, nous y sommes : une fois de plus, un fait de langue actuel ne s'explique que par l'histoire. Le système de l'ancien français était en effet différent de celui du français moderne. Le nom n'avait pas besoin d'être accompagné d'un déterminant lorsqu'il avait valeur générique ; plus précisément, au singulier, lorsqu'il désignait un être ou un objet quelconque correspondant à une notion :

Se n'irés mie deffublés / Car *laide cose* est à *varlet* « ainsi vous ne vous promènerez pas déshabillé, car c'est *une chose inconvenante* pour un *jeune homme* »¹².

Laide cose et *varlet* sont employés sans article, exactement comme *pierre* dans notre proverbe : il s'agit de réalités non individualisées, représentant les espèces « chose inconvenante » et « jeune homme ».

L'ancien français employait le nom sans déterminant aussi pour désigner une quantité indéterminée d'une matière continue ou une notion abstraite :

Je vul *vin* boivre et *char* mangier « je veux boire *du vin* et manger *de la viande* »¹³

ou, sous forme négative :

Il n'a en vous *lëauté* « il n'y a pas *de loyauté* en vous »¹⁴.

Donc, une phrase comme « pierre qui roule n'amasse pas mousse » ne s'explique pas à partir de la syntaxe actuelle ; c'est un archaïsme dont il faut chercher l'origine en ancien français.

¹⁰ Paris 1972, p. 59.

¹¹ Paris 1988, tome 2, p. 117.

¹² *Courtois d'Arras*, jeu du XIII^e siècle, édité par Edmond FARAL, 2^e éd., Paris 1922, v. 414-415.

¹³ *Le Poème moral*, traité de la vie chrétienne écrit dans la région wallonne vers l'an 1200, éd. complète par Alphonse BAYOT, Bruxelles 1929, v. 2254.

¹⁴ *La Chastelaine de Vergi*, poème du XIII^e siècle, édité par Gaston RAYNAUD, 3^e éd. revue par Lucien FOULET, Paris 1921, v. 158.

4. LEXIQUE

Vous connaissez peut-être l'expression *avoir maille à partir*, qui signifie « avoir un différend, être en conflit ». Mais je ne sais pas si vous avez essayé de l'analyser. Seul le premier élément, *avoir*, est évident ; pour le reste, nous devinons qu'il s'agit d'un complément composé d'un nom, de la préposition *à* et d'un verbe transitif. L'expression est donc de même type que *avoir des comptes à rendre*, *avoir des explications à demander*, résultats d'une transformation de *rendre des comptes*, *demandeur des explications*, etc. Mais si nous comprenons bien ces dernières expressions, que peut signifier *partir maille* ? L'absence d'article nous avertit qu'il s'agit d'un archaïsme de syntaxe. Mais qu'en est-il du vocabulaire ? En français contemporain, une *maille* est une boucle de tricot, et *partir*, qui est exclusivement intransitif, signifie normalement « s'en aller ». On parle bien d'une maille qui file ; mais cela ne correspond ni syntaxiquement ni sémantiquement à notre expression. Finalement, si nous restons en synchronie, nous devons admettre que [majapa ti] est un bloc qui résiste à l'analyse.

Il faut recourir, une fois de plus, à l'histoire. *Avoir maille à partir* comprend en effet deux mots sortis de l'usage. *Maille*, qui étymologiquement n'a rien à faire avec les mailles du tricot mais se rattache à la même origine latine que *médaille*, désignait au Moyen Âge un demi-denier, autrement dit la plus petite pièce de monnaie. *Partir* conserve le sens originel du latin *partiri*, qui se maintient d'ailleurs en français contemporain dans *partage*, *répartir*, etc. Donc, à l'origine, *avoir maille à partir avec qqn*, c'est proprement avoir un demi-denier à partager, donc se disputer pour l'avoir, le partage étant en réalité impossible.

Que conclure de ces quelques exemples, qu'on pourrait évidemment multiplier ? Qu'une langue de culture est comme une portion de l'écorce terrestre : elle n'est pas faite seulement de cette surface que les linguistes appellent un état de langue, mais elle comporte aussi une profondeur où se sont accumulés, comme des couches géologiques, des évolutions et des apports successifs. Certaines de ces couches sont enfouies de telle sorte que seul le travail de l'historien, comme celui du géologue, peut les mettre au jour. Mais d'autres affleurent en surface, et une bonne description d'un état de langue doit en tenir compte. Ce sont quelques-uns de ces affleurements que j'ai voulu vous présenter.

BIBLIOGRAPHIE

- AYER, Cyprien. *Grammaire comparée de la langue française* 4^e éd., 1885.
Courtois d'Arras, jeu du XIII^e siècle, édité par Edmond FARAL, 2^e éd., Paris 1922.
DE SAUSSURE, Ferdinand. *Cours de linguistique générale*, 3^e éd., Paris 1949.
Dictionnaire historique de la langue française, sous la direction de Alain REY, Paris 1992.
DUBOIS, Jean / LAGANE, René. *La Nouvelle grammaire du français*, Paris 1972.
GARDES-TAMINE, Joëlle. *La Grammaire*, Paris 1988.
GREVISSE, Maurice. *Le Bon usage*, grammaire française refondue par André GOOSSE, 13^e éd., Paris-Louvain-la-Neuve 1993.
KLEIN, Hans-Wilhelm. *Phonetik und Phonologie des heutigen Französisch*, Munich 1963.
La Chastelaine de Vergi, poème du XIII^e siècle, édité par Gaston RAYNAUD, 3^e éd. revue par Lucien FOULET, Paris 1921.
LAROUSSE, Pierre. *Grammaire complète syntaxique et littéraire*, 12^e éd., Paris 1889.
Le Poème moral, traité de la vie chrétienne écrit dans la région wallonne vers l'an 1200, éd. complète par Alphonse BAYOT, Bruxelles 1929.

Słowa kluczowe: ewolucja języka, fonologia, morfologia, składnia, leksyka.

Mots clefs: évolution d'une langue, phonologie, morphologie, syntaxe, lexique.

Key words: language evolution, phonology, morphology, syntax, lexis.